

■ Point sur les mises en service sur la RN70

Nous arrivons au bout des chantiers prioritaires sur la RN70 avec la mise en service cumulée de 19km de 2x2 voies d'ici fin 2018. Il s'agit du créneau de Gênelard et de son échangeur livrés en juillet 2018 puis de la section Pont des Morands - Jeanne-Rose ouverte en octobre 2018. L'échangeur de Palinges, qui complète le créneau de Gênelard, sera réaménagé d'ici mi-2019.

Ceci étant, une opération routière ne s'achève pas à la mise en service des voies de circulation. En effet, au-delà de cette étape, les équipes projets restent mobilisées sur l'opération. Des aménagements paysagers sont le plus souvent programmés dans l'année qui suit la mise en service de chaque section.

Sur le plan de la sécurité, nous nous assurons que la nouvelle infrastructure remplisse bien son rôle vis-à-vis usagers. Pour cela, un suivi des incidents est réalisé par l'exploitant DIRCE, tandis que le porteur de projets DREAL programme périodiquement des audits de sécurité routière afin de vérifier le fonctionnement de la RCEA et éventuellement remédier aux imperfections constatées.

La RCEA mise à 2x2 voies s'accompagne d'équipements comme un réseau de collecte des eaux pluviales, des bassins de traitement, des protections phoniques, des passages à faune et des aménagements paysagers, qui en font une infrastructure plus respectueuse de son environnement.



Fin 2015 : 58% Fin 2018 : 89%
du linéaire RCEA de la branche nord à 2 x 2 voies

■ Achèvement des derniers chantiers de la phase prioritaire

Paray-Charolles

Le chantier de terrassement de la nouvelle 2x2 voies s'achève. Celui-ci a mobilisé des moyens importants et peu courants sur la RCEA. C'est le cas des scrapers, engins de terrassement à haut rendement capables de pousser 40 tonnes de terre par voyage. L'année 2019 verra la construction d'un passage à faune et la réalisation des chaussées, avec une mise en service fin d'année.



Fin 2016 : 35% Fin 2020 : 62%
du linéaire RCEA de la branche sud à 2 x 2 voies



Prissé - Charnay

Le chantier a débuté au printemps avec la mise en œuvre d'écrans acoustiques côté nord de la RCEA, sur la quasi-totalité du linéaire de l'opération. Les écrans implantés seront analogues à ceux que l'on peut observer côté La Roche-Vineuse.

La mise en place anticipée de ces écrans permet de protéger les riverains des bruits du chantier de mise à 2x2 voies, qui débutera au printemps 2019.

le saviez-vous ?

Les écrans translucides du pont des Morands sont sérigraphiés de façon à éviter les chocs de l'avifaune (oiseaux et chiroptères)



Interview

Qu'est-ce que l'APVLC ? Son origine, son rôle ?

L'APVLC, Association de Protection du Val Lamartinien et du site de Cluny, est née en 1988 d'un combat contre les nuisances du TGV en Val Lamartinien. Comme résultat de ses actions auprès de la SNCF, des murs anti-bruit ont été mis en place.

Au fil du temps elle a étendu son action dans les domaines relatifs au cadre de vie des citoyens. Elle intervient sur toutes les formes de nuisances qui détériorent la vie d'un riverain (bruit, nuisances paysagères, olfactives ou liées aux nouvelles technologies).

Comment perçoit-elle le programme de mise à 2x2 voies de la RCEA ?

Bien entendu, le plus important est de parvenir à réduire de manière significative le nombre d'accidents qui font de cet axe une route extrêmement dangereuse ; le passage à 4 voies est donc une excellente chose ! Mais pour une association comme la nôtre, ces travaux importants doivent aussi être une opportunité pour mieux insérer l'ouvrage dans son environnement et surtout réduire dans la mesure du possible les nuisances sonores subies par les riverains.

Nous nous réjouissons de constater que la DREAL a réalisé des études très poussées dans ces domaines, en modélisant les niveaux de bruits actuels et futurs. Nous proposons aux riverains qui nous sollicitent de mesurer sur place les niveaux de bruit auxquels ils sont exposés. Cette approche pratique est complémentaire de celle de la DREAL et permet de prendre en compte des paramètres locaux comme les

effets d'obstacles, de réverbération ou encore la météo locale. Il est donc important de faire des mesures locales pour confirmer ou infirmer les mesures prédictives. Nous possédons le matériel de mesure adéquat et proposons nos services à tous les riverains intéressés.

Quelles sont pour l'APVLC les conditions de la réussite du programme RCEA et comment peut-elle y contribuer ?

Sur le plan strictement environnemental, nous souhaitons qu'aucun riverain ne soit exposé à des niveaux de bruit « intolérables ». Ceci est bien entendu subjectif mais nous souhaitons qu'à minima les limites imposées par les normes soient partout respectées et que personne ne puisse dire : « C'est pire qu'avant ! »

Pour ceci nous pouvons contribuer au projet à 3 niveaux :

- Détecter les endroits où un problème risque de se poser. Pour cela il est nécessaire que les élus locaux indiquent à leurs concitoyens qu'ils peuvent faire appel à l'APVLC.
- Informer les riverains sur les normes en vigueur, les comparer aux mesures que l'APVLC aura pu faire in situ et indiquer à la DREAL les cas qui nous paraissent fondés.
- Faire appliquer les normes et trouver un compromis entre riverains et DREAL dans les cas litigieux.

NOUS CONTACTER

Alain VISEUX : 06 43 87 30 18
Yves DURAND : 06 85 79 83 56

■ Les chantiers RCEA, de puissants leviers économiques et sociaux



En parallèle de sa procédure environnementale, la DREAL Bourgogne-Franche-Comté a engagé au travers des travaux de la RCEA une démarche d'insertion sociale. Chaque entreprise qui intervient sur les chantiers est tenue d'attribuer un minimum de temps de travail à des demandeurs d'emploi ou à des travailleurs handicapés. Ces dispositions sont régies dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat et le PLIE (plan local d'insertion par l'emploi) de Mâcon et l'association AGIRE intervenant pour le PLIE de Creusot/Montceau-les-Mines.

A ce jour, ce sont 10 400 heures de travail en insertion concernant 13 personnes qui sont prévues dans les marchés en cours et 9 000 heures pour les chantiers à venir. A l'issue de la période d'insertion, il arrive que l'entreprise propose un contrat d'embauche.

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - Bourgogne-Franche-Comté
TEMIS - Technopole Microtechnique et Scientifique - 17E rue Alain Savary - CS 31269 - 25005 BESANÇON CEDEX
www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr
Directeurs de la publication : Préfet Bernard SCHMELTZ et Préfet Jérôme GUTTON
Rédaction, conception : DREAL BFC - Service Transports et Mobilités
Graphisme, mise en page : www.dotidote.com ☎ 06 14 99 21 53
Carte : SCAN Régional © IGN Saint-Mandé 2013



ACCELERATION DES AMENAGEMENTS

Dans le prolongement de la première phase 2014-2019 qui s'achève dans les délais annoncés, l'Etat engage dès 2019 une deuxième phase (328 M€) du programme de mise à 2x2 voies de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) en Saône-et-Loire avec une participation renforcée des collectivités.

Le programme d'accélération initial mis en place pour l'aménagement de la RCEA en Saône-et-Loire prévoyait trois phases dont la première entre 2014 et 2019 est aujourd'hui en voie d'achèvement avec un fort engagement financier de l'Etat (83 % sur les 184 M€ de la phase 1) et la participation des collectivités (Région, Département, Communauté Urbaine du Creusot-Montceau, Mâconnais-Beaujolais Agglomération).

Grâce à une délégation de crédits soutenue et régulière tout au long de ces années et ce malgré le contexte budgétaire délicat que l'on connaît, le programme de travaux annoncé a progressé dans le respect des délais annoncés.

Ceci témoigne de l'engagement de l'Etat sur ce projet en lien avec les très forts enjeux de sécurité et de desserte du territoire qui sont unanimement reconnus.

A l'approche de la fin de la phase 1, la question d'accélérer encore le programme s'est posée pour être en cohérence, dans une logique d'axe, avec les aménagements prévus dans le département de l'Allier.

Conformément aux recommandations du conseil d'orientation des infrastructures et en réponse aux attentes exprimées par les élus auprès de la ministre des transports lors de sa venue dans le département de Saône-et-Loire en janvier 2018, l'Etat a proposé une accélération du calendrier de la phase 2 avec un montant porté à 328 M€ au lieu des

231 M€ prévus initialement et une programmation avancée à la période 2019-2023.

Après concertation avec les collectivités financeuses pour cette nouvelle phase 2, les engagements financiers se traduisent aujourd'hui par une mobilisation sans précédent sur ce programme :

L'Etat mobilise 202 M€, les collectivités cofinancent à hauteur de 126 M€ (Région Bourgogne-Franche-Comté et Département de Saône-et-Loire pour 58 M€ chacun, Communauté Urbaine du Creusot Montceau pour 10 M€), leur contribution étant ainsi augmentée à près de 40% (17% en phase 1).

L'effort moyen de l'Etat et des collectivités, qui était de l'ordre de 40 M€/an en première phase est ainsi porté à un rythme de près de 65 M€/an, dans l'objectif d'une mise à deux fois deux voies quasi intégrale de la RCEA en Saône-et-Loire à l'horizon de fin 2024.

Un prochain comité de pilotage est réuni sous notre présidence le 17 octobre 2018 pour présenter l'avancement des opérations en voie d'achèvement de la phase 1 et la programmation projetée pour les opérations de cette phase 2 remaniée.

A cette occasion, la signature d'une nouvelle convention financière entre les parties prenantes doit sceller les engagements significatifs pris au cours de l'été, permettant ainsi l'accélération du programme d'accélération !

Bernard SCHMELTZ
Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfet de la Côte-d'Or



Jérôme GUTTON
Préfet de Saône-et-Loire



■ De nouvelles mises en service



Gênelard : Inspection préalable à la mise en service



Entre Blanzay et Génelard

Les études de conception détaillées seront lancées début 2019 sur l'ensemble des 30km entre Blanzay, Montceau et Génelard. Une attention particulière sera portée sur l'intégration de la 2x2 voies sur ce territoire urbain. Le processus de concertation, actif depuis 2014, permettra la prise en compte des enjeux locaux. Le premier chantier sera celui de l'échangeur de Blanzay-La Fiolle, au printemps 2019.

Traversée de Blanzay
Blanzay la Fiolle : 20 M€
Blanzay centre : 58 M€

Aire de Montchanin
2 M€

Montceau - Génelard
31 M€

Traversée de Montceau
10 M€

Palinges - RD25
30 M€

Entre Brandon et Clermain

Les études de projet ont débuté en 2018 pour l'aménagement à 2x2 voies des 5,2 km de cette section. Ces études visent également à traiter les nuisances sonores éventuelles apportées par la future infrastructure. L'année 2019 sera notamment marquée par une enquête publique au titre de la loi sur l'eau, mobilisant au préalable les acteurs locaux. Une première phase de travaux est projetée pour cette opération dès 2020.

La Fourche - Col des Vaux
55,5 M€

Brandon - Clermain
56 M€

Aire du Charolais
1,5 M€

La Chapelle
phase 2 36 M€

Clermain - Sainte Cécile
28 M€

Le saviez-vous ?
Entre Paray-le-Monial et Ecuisses, pas moins de 24 bassins de retenue jalonnent le tracé et permettent la récupération et le traitement des pollutions accidentelles et des eaux de pluie



- route à 2 x 2 voies existante
- projets de phase 2
- mise à niveau de la 2 x 2 voies existante

Lancement d'une phase 2 remaniée

Avec un effort financier significatif de la part de l'État et des collectivités, la phase 2 du programme RCEA voit le nombre d'opérations inscrites passer de 4 à 8 et l'enveloppe qui lui est consacrée passer de 184 M€ en phase 1 (2015-2019) à 328 M€ sur 5 ans (2019-2023). Cette phase 2 remaniée mobilisera ainsi 65 M€ de crédits publics par an contre 40 M€ pour la phase 1. L'accélération du rythme des travaux nécessite un phasage des sections qui seront mises en chantier tout en assurant des conditions de circulation acceptables pour les usagers de la RCEA. Ce nouveau programme doit permettre la mise à 2x2 voies quasi intégrale de la RCEA à l'horizon de fin 2024. Les retombées en termes d'emplois sont majeures. On estime en effet qu'un million d'euros de dépense en infrastructures induit 10 emplois (FNTP, 2014). Le programme RCEA constitue donc pour le secteur des Travaux Publics une source d'activité importante et pérenne.

2019	2020	2021	2022	2023	2024
			Phase 2 328 M€		
	Aire de Montchanin 2 M€				
	Blanzay la Fiolle 20 M€				
			Montceau - Génelard 31 M€		
				Traversée de Montceau 10 M€	
				Blanzay centre 58 M€	
				Palinges - RD25 30 M€	
	Aire du Charolais 1,5 M€				
	La Chapelle du Mont de France 36 M€				
	Brandon - Clermain 56 M€				
			Clermain - Sainte Cécile 28 M€		
				La Fourche - Col des Vaux 55,5 M€	

Une RCEA au service du territoire

La RCEA est une artère vitale pour les territoires qu'elle dessert. A ce titre, les interfaces entre cet axe et les pôles d'activité doivent être particulièrement soignées. Le carrefour Jeanne-Rose, porte d'entrée du bassin Creusot-Montceau, en est un parfait exemple. A l'issue du chantier Blanzay-



Projet d'aire de repos de Montchanin

L'aire de repos du Charolais constituera également une porte d'entrée sur le territoire. Le projet s'articulera autour de la zone d'activité et de la maison du Charolais, complétant ainsi la mise en valeur d'un territoire et de ses atouts. Le programme s'accompagne aussi d'études d'aménagements connexes en lien avec les besoins des territoires, comme la réalisation de piste cyclable.